

Image not found or type unknown



## Faire payer d'avance un consommateur

Par **Lozach**, le **09/09/2011** à **12:21**

Je voudrais savoir si c'est légal qu'un commerçant (Blanchisserie) demande au client de payer d'avance le travail à effectuer .  
Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **09/09/2011** à **13:51**

bjr, il me semble justifié qu'un prestataire de services exige un paiement au moins partiel (acompte) de sa prestation de service.  
au sujet des blanchisseries je suis persuadé qu'il n'est pas exceptionnel que des personnes ne viennent pas régler leurs vêtements alors que le commerçant a fait son travail dont il ne sera pas payé.  
cdt

Par **Domil**, le **09/09/2011** à **14:18**

oui, c'est légal, qu'est-ce qui l'interdirait ?  
Vous payez bien votre place de cinéma avant de consommer le film :)